

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Lundi 15 Mars 2021 à 18h30**, salle polyvalente de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Patrice GOMERIEL, Premier Adjoint.

Étaient présents : Yohann AUBRY, Jean-Marie BARBÉ, Véronique BESSELIÈVRE, Fanny CASTEL, Octave DUGOUCHET, Clovis FALLON, Laurence GOBÉ, Patrice GOMERIEL, Sandrine HARDOUIN, Christophe JOLIVEL, Philippe LE CLECH, Maïté LEBUNETEL, Odile LEBUNETEL, Guy LEPREVOST, Jean-Paul MAHIER, Dorothee PETIBON, Serge PILLET, Roger PONCET, Françoise QUENAULT, Cécile RENOUF, Angélique VAN HAVERBEKE et Christine VARIN.

Absents excusés : Aurélie SAUNIER (*pouvoir donné à Christine VARIN*).

Secrétaire de séance : Laurence GOBÉ

1. **Élection du Maire**

Monsieur Patrice GOMERIEL, Premier Adjoint, donne la présidence à Monsieur Octave DUGOUCHET, le doyen d'âge.

Madame Maïté LEBUNETEL et Madame Christine VARIN sont nommées assesseurs.

Monsieur Octave DUGOUCHET et Monsieur Patrice GOMERIEL proposent leur candidature au poste de Maire de la Commune de Gonneville-Le Theil.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder au vote.

Les résultats du 1^{er} tour :

Octave DUGOUCHET	Patrice GOMERIEL	Philippe LE CLECH	Blanc	Nul
3	9	11	0	0

Monsieur Philippe LE CLECH obtient 11 voix, cependant, il ne souhaite pas se présenter au poste de maire.

La majorité absolue n'étant pas atteinte, les membres du Conseil Municipal sont de nouveau invités à procéder à un deuxième tour.

Les résultats du 2^{ème} tour :

Octave DUGOUCHET	Patrice GOMERIEL	Philippe LE CLECH	Blanc	Nul
2	10	9	1	1

Constatant le faible nombre de suffrages à son égard, Monsieur Octave DUGOUCHET retire sa candidature au poste de Maire de Gonneville-Le Theil.

La majorité absolue n'étant toujours pas atteinte, les membres du Conseil Municipal sont invités à un troisième tour de vote.

Les résultats du 3^{ème} tour :

Patrice GOMERIEL	Philippe LE CLECH	Blanc	Nul
10	12	1	0

Monsieur Philippe LE CLECH est élu Maire à la majorité absolue. Monsieur Philippe LE CLECH refuse le poste de Maire de la commune de Gonneville-Le Theil en précisant de nouveau qu'il ne souhaite pas présenter sa candidature.

Devant son refus, les membres du Conseil Municipal sont invités à un quatrième tour de vote.

Les résultats du 4^{ème} tour :

Octave DUGOUCHET	Patrice GOMERIEL	Philippe LE CLECH	Blanc	Nul
3	10	5	5	0

Monsieur Patrice GOMERIEL est élu Maire de Gonneville-Le Theil.

2. Élection des adjoints

Monsieur Philippe LE CLECH informe le Conseil Municipal qu'il souhaite se retirer de la liste des adjoints de Monsieur Patrice GOMERIEL.

La liste d'adjoints de Monsieur Patrice GOMERIEL est désormais composée de 3 personnes.

Vu l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal ».

Vu l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
« Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ».

L'effectif légal du conseil municipal de la Commune de Gonneville-Le Theil étant de 23, il ne peut y avoir plus de 7 adjoints au maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés DECIDE de fixer à 3 le nombre des adjoints de la Commune de Gonneville-Le Theil.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à voter pour la constitution de l'équipe d'adjoints.

Monsieur Patrice GOMERIEL présente sa liste, elle se compose de :

- Madame Odile LEBUNETEL,
- Monsieur Clovis FALLON,
- Madame Christine VARIN

Les résultats du 1^{er} tour :

Mme Odile LEBUNETEL M. Clovis FALLON Mme Christine VARIN	Blanc	Nul
22	1	0

La liste d'adjoints de Monsieur Patrice GOMERIEL est acceptée et se compose donc de Madame Odile LEBUNETEL, 1^{ère} Adjointe, de Monsieur Clovis FALLON, 2^{ème} Adjoint et de Madame Christine VARIN, 3^{ème} Adjointe.

Avant la fin de la séance, 9 conseillers municipaux font part de leur souhait de démissionner du Conseil Municipal. Ces décisions seront effectives dès réception des lettres de démissions en mairie de Gonneville-Le Theil.

La Séance est levée à 20h30

La Secrétaire de Séance,
Laurence GOBÉ



Le Maire
Patrice GOMERIEL



